COMPAGNIE D'ARC DE SAINT POL DE LÉON

TOUJOURS PLUS FORT EN VOTRE COMPAGNIE !

Label Bronze 2021-2022

FFTA Fédération Française de Tir à l'Arc

Renouvellement des licences : quels documents fournir ?

Du mail envoyé par la Fédération Française de Tir à l'Arc (FFTA) :

- Le document intitulé « Demande de renouvellement de licence » (2 pages) : le document est pré rempli, il suffit de le compléter et de le signer. Si des informations sont erronées, merci de bien vouloir les corriger en rouge. Si vous n'avez pas reçu le mail ou en avez perdu la trace contactez-nous, nous pouvons générer à nouveau le document.

Du mail envoyé par le club :

- La fiche d'inscription 2021/2022 (2 pages) à remplir et à signer
- Le coupon d'approbation du règlement intérieur (uniquement la page 7)
- Pour les mineurs, l'attestation de santé complétée et signée

En complément :

- Une photo récente (facultatif, vous pouvez conserver la dernière photo transmise : une photo est toutefois obligatoire). Elle pourra être réalisée par nos soins si vous le souhaitez
- Le règlement (licence Jeune/Étudiant : 40€, licence Adulte : 70€)
  - Sont acceptés : espèces, carte bancaire, chèques, chèques vacances
  - Il est possible de régler en plusieurs fois, n'hésitez pas à en discuter avec la Trésorière et le Trésorier Adjoint à la restitution de votre dossier

ancv CHÈQUE-VACANCES

Point particulier : le certificat médical

Nouveauté cette saison, les mineurs n'ont plus de certificat médical à fournir (sous réserve de résultat favorable à l'issue du remplissage du questionnaire de santé). A défaut, un certificat médical récent (de moins de six mois) sera à transmettre à l'inscription. Les majeurs restent soumis à l'obligation triennale de production d'un certificat. Merci de bien vérifier la validité du dernier certificat fourni (elle est indiquée sur la page 1 du document envoyé par la FFTA). Les certificats doivent impérativement comporter la mention « apte à la pratique en compétition ».

Le club se désengagera de toute responsabilité en cas de réponses insincères. Nous vous invitons à remplir le questionnaire avec rigueur et honnêteté et à consulter votre médecin pour l'établissement d'un certificat médical au moindre doute. Votre questionnaire santé ne doit pas être restitué, il relève du secret médical et est donc confidentiel.

Votre dossier COMPLET devra être retourné, AU PLUS TARD pour le 2 OCTOBRE 2021.
Toute personne n'ayant pas transmis son dossier à cette date se verra refuser l'accès à la salle, la responsabilité du club pouvant être engagée en cas d'incident.

Pour toutes questions : ciearcstpoldeleon@gmail.com
N'hésitez pas à nous solliciter